



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 À COMPTEUR DE 19 H 30**

**PROJETS DE RÈGLEMENT**  
**RV-1441-080, RV-1441-081 ET RV-1599-1**

(secteur de la rue Ambroise-Lafortune et du boulevard de la Grande-Allée, secteur au nord-ouest du chemin de la Côte Nord)

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées aux projets de règlement modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage et le Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté les Projets de règlement décrits dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera les Projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

**OBJET DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRES CONCERNÉS**

**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-080 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE EN CE QUI A TRAIT À L'USAGE DE CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE ET SERVICES CONNEXES DANS LA ZONE I-1 479**

Le Projet de règlement RV-1441-080 a pour objet de permettre dans la zone I-1 479, l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dont la location, la vente de véhicules usagés, l'entretien esthétique, la vente et la pose de pneus, de vitres d'autos, d'équipements audio et la réparation. Cette zone longe le boulevard de la Grande-Allée vers le nord-est, de part et d'autre de la rue Ambroise-Lafortune.

Ce projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique. En conséquence, aucun acte adopté par le conseil municipal qui a trait au projet soumis, n'est susceptible d'approbation référendaire.

**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-081 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE EN CE QUI A TRAIT AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA ZONE R-3 483**

Le Projet de règlement RV-1441-081 a pour objet de créer de nouvelles dispositions ayant trait aux marges avant et arrière dans la zone R-3 483. Il modifie également la hauteur en étages des bâtiments et le nombre maximal de logements. De plus de nouvelles spécifications particulières sont créées afin de disposer des normes de la classe d'usage « résidence unifamiliale » applicables à un bâtiment jumelé, de celles applicables à la classe d'usage « résidence bifamiliale et trifamiliale » applicables à un bâtiment jumelé et de celles applicables à la classe d'usage « résidence multifamiliale » applicables à un bâtiment isolé.

La zone R-3 483 est située au nord-ouest du chemin de la Côte Nord et est délimitée par les limites de la Ville de Mirabel.

Ce projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique. En conséquence, aucun acte adopté par le conseil municipal qui a trait au projet soumis, n'est susceptible d'approbation référendaire.

#### PROJET DE RÈGLEMENT RV-1599-1 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1599 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN CE QUI A TRAIT AU NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LA ZONE R-3 483

Le Projet de règlement RV-1599-1 a pour objet de remplacer le nombre maximum de logements permis pour une résidence multifamiliale isolée dans la zone R-3 483 ci-haut décrite, passant de 8 à 24 logements. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

#### **CONSULTATION DES PROJETS**

Les Projets de règlement décrits dans cet avis et l'illustration des territoires concernés sont disponibles pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur les modifications proposées et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

Boisbriand, ce 12 septembre 2019.

La greffière,  
Me JOHANE DUCHARME, OMA  
2019.76